

## Concours de recrutement 2021-2022 - Glendon

### Règlement du concours

#### 1. Droit de participation

1. Le concours est ouvert aux futurs étudiants âgés de 16 à 25 ans au moment du concours.
2. Vous ne pouvez pas participer si vous êtes :
  - a) un employé, un représentant ou un agent de l'Université York, de ses agences publicitaires ou promotionnelles, de ses représentants professionnels, de ses fournisseurs de services d'impression, de ses diplômés, ou le commanditaire du prix,
  - b) un détaillant exerçant sur un campus de l'Université York, quel qu'il soit, ou
  - c) un membre de la famille immédiate (c.-à-d. conjoint-e, enfant, frère ou sœur, parent) ou un membre du foyer de toute personne précitée.

#### 2. Durée du concours

Le « Concours de recrutement 2021-2022 de Glendon » (le « Concours ») est organisé par l'Université York (l'« Administrateur ») et se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 28 mars 2022 (la « Durée du concours »).

#### 3. Comment s'inscrire au concours

1. Pour s'inscrire au concours, enregistrez-vous en ligne sur [www.glendon.yorku.ca/fall](http://www.glendon.yorku.ca/fall) et inscrivez-vous à l'Événement du jour du Campus Glendon à la date du 21 novembre 2021. Tous les bulletins de participation deviennent la propriété de l'Université York. Les inscriptions supplémentaires peuvent être soumises :

- par des billets sur Twitter et Instagram en utilisant le mot-clic #ExploreGL et en identifiant @GlendonLiaison,
- en participant à des activités de Glendon dans le cadre des événements de la Foire provinciale 2021 des destinations postsecondaires,
- en vous enregistrant en ligne sur [www.glendon.yorku.ca/march](http://www.glendon.yorku.ca/march) et en vous inscrivant du 14 au 18 mars 2022 à l'événement Découvrir Glendon en mars,
- en vous enregistrant en ligne sur [www.glendon.yorku.ca/spring](http://www.glendon.yorku.ca/spring) et en vous inscrivant à la journée portes ouvertes de Glendon du mars 2022.
- en remplissant le formulaire en ligne et/ou en commandant un livret étudiant à la page:  
<https://www.yorku.ca/glendon/futurestudents/discover/subscribe-to-our-newsletter/?lang=fr>

2. L'Université York n'est pas responsable des inscriptions tardives, perdues, incomplètes, illisibles, mal acheminées, volées, retardées, corrompues ou détruites, ou de toute connexion réseau indisponible, de toute transmission informatique infructueuse, incomplète, déformée ou retardée, des pannes de traitement en ligne, des mauvais fonctionnements ou des perturbations techniques des équipements et logiciels informatiques, de tout autre échec de communication, ou encore de circonstances pénalisant, perturbant ou dénaturant le concours de quelque manière que ce soit.

#### 4. Prix

1. Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire et sera contacté par courriel dans les dix (10) jours suivant la sélection. Si le participant sélectionné ne peut pas être contacté dans ce délai ou s'il n'est pas en conformité avec le Règlement officiel du concours, le prix lui sera retiré et un autre participant admissible sera choisi. L'Université York n'est pas responsable, quelle qu'en soit la raison, de la non-réception d'une notification par un gagnant choisi potentiel ou de la non-réception par l'Université York de la réponse d'un gagnant choisi potentiel.

2. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions valides reçues.

3. Pour gagner un prix, le participant admissible doit d'abord répondre correctement à une question évaluant ses compétences en mathématiques, posée par courriel ou par téléphone.

4. Il y a un grand prix à gagner, qui consiste en un crédit pour frais de scolarité d'un montant de 7000 \$ (sept mille dollars) pour des études de premier cycle à l'automne/hiver 2022 ou l'automne/hiver 2023 au Campus Glendon de l'Université York. Le gagnant doit avoir postulé au Campus Glendon de l'Université York, avoir été admis et avoir accepté l'offre reçue avant les sessions Automne/Hiver 2022 ou 2023. Il doit ensuite être inscrit à un minimum de 18 crédits aux sessions Automne/Hiver 2022 ou 2023 du Campus Glendon pour que les 7000 \$ soient déposés sur son compte étudiant.

5. Aucun crédit inutilisé n'est remboursé. Aucune distribution d'espèces et aucune substitution du prix ne sont prévues, sauf que l'Université York se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer ce prix, s'il n'est pas disponible et quelle qu'en soit la raison, par un autre de valeur égale ou supérieure. Le prix est offert « tel quel », sans garantie d'aucune sorte, et il doit être accepté tel que décerné. L'Université York décline toutes garanties en incluant, sans s'y limiter, les garanties implicites de caractère commercial, de pertinence pour un usage particulier et de non-contrefaçon.

6. Le prix n'est pas cessible, sauf autorisation écrite de l'Université York préalable à la cession. Une telle autorisation peut être délivrée, ou non, à la seule discrétion de l'Université York.

7. Toutes les taxes applicables relèvent de la responsabilité du gagnant.

8. Pour être déclaré gagnant, le gagnant potentiel sélectionné devra faire une déclaration sous serment indiquant son admissibilité au concours et le respect de son Règlement officiel. Dans l'éventualité où le gagnant n'aurait pas atteint l'âge de 18 ans ou l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence, le parent/tuteur légal du gagnant doit signer la déclaration sous serment pour confirmer son admissibilité au concours et le respect du Règlement officiel, accepter le prix au nom du mineur, et fournir une décharge et une exonération en vertu de la sous-section 5.5 ci-dessous.

## 5. Conditions de participation

En participant à ce concours, vous consentez :

1. à être lié par le Règlement officiel du concours et par les décisions de l'Université York, qui sont sans appel,
2. à l'utilisation de vos nom, portrait, voix, image, enregistrements, images vidéo et déclarations en lien avec ce concours, ainsi qu'à leur promotion et à leur exploitation,
3. à recevoir de l'Université York des courriels de communication l'informant sur ses programmes, sur les événements sur le campus et sur les mises à jour concernant les admissions,
4. à donner, si vous êtes sélectionné comme gagnant, à l'Université York et à ses agents le droit de publier et de diffuser vos nom, portrait, voix, image, enregistrements, images vidéo et déclarations à des fins éditoriales, promotionnelles et publicitaires, sans compensation autre que la valeur du prix offert,
5. à décharger, tenir indemne et exonérer l'Université York, ses agences publicitaires et promotionnelles, les commanditaires du prix, et tous leurs collaborateurs, directeurs, employés, propriétaires, agents, prestataires, représentants, successeurs et cessionnaires respectifs, de toute responsabilité se rapportant à ou découlant de ce concours, de la remise du prix, de l'utilisation de toute information personnelle et de l'utilisation de marchandises achetées en lien avec l'obtention du prix.

## 6. Résiliation

L'Université York se réserve également le droit, sans avis préalable et à tout moment, de mettre fin au concours, en tout ou en partie, ou de le modifier, de l'interrompre ou de le prolonger, de quelque manière que ce soit.

## 7. Dispositions générales

1. Dans l'éventualité où un événement hors de son contrôle empêche l'Université York de poursuivre ce concours, celle-ci a le droit de modifier, d'interrompre ou de prolonger le concours, ou encore d'y mettre fin.
2. Aucune inscription ne sera retournée.
3. La non validité ou l'impossibilité d'appliquer une quelconque disposition du Règlement officiel de ce concours n'a pas d'incidence sur la validité ou l'applicabilité de

toute autre disposition. Ce concours et son Règlement officiel sont régis et interprétés conformément aux lois de la Province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada applicables dans cette province, sans égard aux règles ou dispositions en matière de choix de loi ou de conflit de lois qui auraient pour effet de rendre applicables des lois de toute autre juridiction.

#### 8. Avis de confidentialité

Les informations personnelles relatives au concours sont colligées sous l'autorité de The York University Act, 1965 et seront utilisées pour l'administration du concours et ses objectifs connexes. Pour toute question sur la collecte des informations personnelles par l'Université York, veuillez contacter Antoine Ste-Marie, Responsable des agents de recrutement étudiant, Campus Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto, Ontario, M3N 3M6. Tél. : 647 518-8766.